

# LA NATION

## journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 80 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 35 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

### Soutenez la musique, votez non!

Dans quelques jours, nous voterons sur le contre-projet à l'initiative *Jeunesse et Musique*. Ce texte est soutenu par une foule de personnalités, élus de tout bord, écrivains, artistes, qui appellent à voter oui. A les entendre, c'est le destin même de la musique en Suisse qui se joue.

Le thème est propice aux effets faciles. Il permet à ceux qui sont toujours en quête de voix de s'acquiescer à peu de frais une réputation de grandeur de vue et de générosité.

On nous explique doctement que la musique, c'est très important, que la musique est une nécessité vitale, surtout pour les jeunes, qu'il en va non seulement de leur culture, mais de la structuration même de leur personnalité. Et on conclut solennellement que chaque jeune doit jouir d'un plein accès à la musique.

Tout ceci est en gros incontestable. Seulement, ça n'a rien à voir avec l'attribution à la Confédération d'une compétence en matière de politique musicale. On est ici en marge de la réalité, tant politique que musicale.

Alors, sans doute pour marquer le trois centième anniversaire de Rousseau, on commence par *écarter tous les faits*<sup>1</sup>. On fait comme si la Suisse partait de rien en matière de musique, comme si tout restait à faire, comme si les innombrables formations musicales de tout genre, ensembles de musique de chambre et orchestres symphoniques, fanfares, groupes de jazz et de rock, chorales et chœurs, classiques ou populaires, étaient à l'agonie, comme s'il n'y avait ni directeurs bénévoles, ni fondations culturelles généreuses, ni subsides importants des États cantonaux et des communes.

On fait comme si la Confédération, par le seul fait qu'elle coifferait constitutionnellement les cantons, en acquerrait une vision culturelle et musicale supérieu-

re. On évite bien entendu toute allusion au Centre culturel suisse de Paris et aux «provocations» si politiquement correctes d'un Thomas Hirschhorn. On ne parle pas davantage de l'Office suisse du cinéma, qui balance continuellement entre l'arrosage et le copinage. Ce refus de tenir compte des expériences permet d'éviter de se poser la question qui fait mal: par quel miracle en irait-il différemment avec un Office suisse de la musique?

Et l'on fait comme si le simple transfert d'une compétence à la Confédération suffisait pour créer les moyens nécessaires, comme si ce n'était pas toujours le même contribuable, et toujours le même argent, diminué toutefois des coûts imposés par la mise en œuvre de la nouvelle compétence.

Pour émouvoir l'électeur, on invente la victime à sauver, le jeune passionné de musique qui, faute d'argent ou d'information, n'a pas la possibilité de chanter, de jouer, d'apprendre, et qui, par la grâce du contre-projet, bénéficiera enfin des lumières et des libéralités providentielles d'un Office fédéral de la jeunesse et de la musique.

On fait comme si le service administratif chargé de la musique allait conserver la fraîcheur, l'élan passionné, la vision idyllique des auteurs de l'initiative, comme s'il n'allait pas passer la plus grande partie de son temps à examiner les demandes de subventions et décider si les conditions y donnant droit sont satisfaites, se consacrant pour le surplus à la rédaction de l'une ou l'autre conception globale de la musique en Suisse.

On concède sans doute que le système, ou plutôt les pratiques cantonales autonomes ont assez bien marché jusqu'à maintenant, mais c'est pour affirmer tout de suite après que le système est aujourd'hui à bout de souffle, que tout se

dégrade en matière musicale et qu'il faut passer à l'échelon supérieur. C'est pour le moins caricatural.

Et dans la mesure où ce jugement est pertinent, croit-on vraiment que l'essoufflement et la dégradation sont limités à la musique, et aux cantons? Ne voit-on pas que la Confédération est encore bien plus essoufflée et dégradée, gonflée à en crever de compétences dont elle ne sait que faire, se dégonflant quand il s'agit d'exercer celle qui justifie son existence, soit la défense de la souveraineté suisse, garante de l'autonomie des cantons? L'Etat fédéral a besoin qu'on le décharge, non qu'on en rajoute.

On évacue l'«argument fédéraliste» sous prétexte que la Confédération n'interviendrait qu'en cas d'insuffisance cantonale. M. Félicien Monnier a déjà montré<sup>2</sup> que cette apparente amélioration apportée à l'initiative par le contre-projet consistait uniquement à centraliser en deux temps plutôt qu'en une fois. A la longue, personne n'a aucun doute sur le fait que la Confédération interviendra dans les ménages cantonaux en vertu de la seconde phrase de l'alinéa deuxième de l'article 67a de la Constitution.

Surtout, on fait comme si le fédéralisme n'était qu'une question pratique de répartition des tâches, comme s'il ne

posait pas la question du respect des communautés cantonales et de leurs traditions musicales propres. Pensons au Fribourg de l'abbé Bovet et du père Kaelin, à ses chœurs paroissiaux, à sa culture du chant populaire, pensons au Canton de Vaud, avec ses grands ensembles vocaux, son Conservatoire, l'EJMA, la Fête des Vignerons. Ces deux cantons voisins ont des cultures musicales incroyablement différentes, mais aussi profondément enracinées l'une que l'autre.

Cette diversité et cet enracinement ne peuvent que souffrir d'un chapeutage fédéral. La voie qui s'ouvre au passionné de musique, sans doute plus difficile et fatigante parce que plus réaliste, est d'œuvrer dans son propre canton à partir des traditions, institutions et pratiques telles qu'elles existent.

Les amoureux de la musique doivent refuser sa mise sur orbite fédérale et administrative.

OLIVIER DELACRÉTAZ

<sup>1</sup> *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* (1755).

<sup>2</sup> «Initiative «Jeunesse + musique» – Dissolvante subsidiarité», *La Nation* N° 1945 du 13 juillet 2012.

#### Art. 67a Formation musicale (nouveau)

1. La Confédération et les cantons encouragent la formation musicale, en particulier des enfants et des jeunes.
2. Dans les limites de leurs compétences respectives, la Confédération et les cantons s'engagent à promouvoir à l'école un enseignement musical de qualité. Si les efforts des cantons n'aboutissent pas à une harmonisation des objectifs de l'enseignement de la musique à l'école, la Confédération légifère dans la mesure nécessaire.
3. La Confédération fixe, avec la participation des cantons, les principes applicables à l'accès des jeunes à la pratique musicale et à l'encouragement des talents musicaux.

### Fumée passive: fédéralisme d'abord!

Les auteurs de l'initiative «Oui à la protection contre la fumée passive – pour tous!» sont d'une rare arrogance!

Pour eux, les régimes de lutte contre la fumée passive en vigueur à l'heure actuelle dans certains cantons sont la preuve que la centralisation est possible, et même nécessaire. Ils considèrent simplement que, parce que certains cantons ont légiféré en la matière, une législation fédérale s'impose. Pour eux, la question de la souveraineté ne se pose pas. Ils lui préfèrent la question du contenu. Le «Quoi?» l'emporte sur le «Qui?». Ils seraient aussi bien favorables à l'adhésion à une organisation internationale de lutte contre la fumée passive qu'à l'initiative sur laquelle nous voterons le 23 septembre. Cette démarche est idéologique et dangereuse.

Ne voyons pas les cantons comme les lieux d'expérimentation des centrali-

sations futures. Ils ne sont pas de simples composantes de la Confédération, plus ou moins autonomes, chargés de faire les essais de la politique fédérale de demain. Arrogance disions-nous! Il y en a à imposer aux cantons qui n'ont pas légiféré le couperet d'une votation fédérale sous prétexte que «vingt-six législations cantonales ne sont plus admissibles au jour d'aujourd'hui»!

S'inspirer du travail déjà effectué par certains pour l'imposer à tous: ce tour d'esprit est particulièrement mal venu. Accessoirement, il démontre toute l'inaïté du principe de subsidiarité. Simple-ment parce que les centralisateurs se donneront toujours raison. Les cantons n'auront jamais suffisamment bien légiféré. Les centralisateurs assèneront à chaque reprise, avec les mêmes accents péremptoirs, qu'aujourd'hui les diversités cantonales ne sont plus acceptables. Car l'égalité fait son chemin à

coups de bulldozers. Le sens du progrès et de l'histoire mène à Berne, au plus près.

Comment devons-nous, Vaudois, nous positionner sur cette initiative? Nous devons la rejeter. Certes! Notre régime de lutte contre le tabagisme passif est proche du système proposé. Mais le «Qui?» est encore plus important que le «Quoi?». Voter «Oui» revient à se saborder. N'est-il pas absurde que la compétence pour légiférer sur la fumée dans les lieux publics revienne à Berne?

Nous fréquentons ces lieux tous les jours. Ils sont la marque de notre quotidien le plus régulier. Mais nous perdons la possibilité de décider ce que l'on peut y faire si l'initiative était acceptée. L'homme peine déjà à supporter le bruit de son voisin. Alors les agitations fédérales...

Cette centralisation est inutile. Elle ne mérite presque pas de faire débat. Nous voterons NON!

FÉLICIEN MONNIER

#### Votations du 23 septembre 2012

Arrêté fédéral sur la promotion de la formation musicale des jeunes:	NON
Initiative populaire «Sécurité du logement à la retraite»:	OUI
Initiative populaire «Protection contre le tabagisme»:	NON

## Présence de Drieu la Rochelle

Plus de soixante ans après son suicide, Pierre Drieu la Rochelle (1893-1945) continue sa carrière posthume d'écrivain maudit. Chaque nouvelle publication de ses œuvres ou essai sur icelles donne lieu à de rituels débats, cris d'indignation, rappels à l'ordre, pâmoisons diverses. «En ce début du XX<sup>e</sup> siècle, nous ressassions les histoires du siècle précédent», dit un personnage de *Rêveuse bourgeoisie*. Transposée cent ans plus tard, cette phrase a conservé toute sa pertinence: l'édition de romans, récits et nouvelles dans la prestigieuse Bibliothèque de la Pléiade a tout naturellement suscité les crises attendues d'auto-allumage vertueux. Oui, Drieu a été antisémite. Mais son meilleur ami, tué pendant la Grande Guerre, était juif. Il a épousé sa sœur... (et ensuite divorcé). Il a fondé une revue en 1927, *Les Derniers jours*, avec Emmanuel Berl, juif libéral, lequel sera éberlué de la conversion inattendue de son ami à l'antisémitisme: «[Cela] l'avait pris, vers 1934, comme un diabète.» Oui, Drieu a collaboré avec l'occupant pendant la Deuxième Guerre. Mais il s'est servi de sa position (directeur de la *Nouvelle Revue Française*) et de sa notoriété, non pour dénoncer et trahir, mais pour protéger et sauver ceux à qui il pouvait venir en aide. Au lieutenant Gerhard Heller: «Veillez à ce qu'il n'arrive jamais rien à Malraux, Paulhan, Gaston Gallimard et Aragon, quelles que soient les allégations dont ils seraient l'objet.» A la fin de sa vie, Malraux confie à Frédéric Grover, biographe de Drieu: «Je ne me suis jamais senti en état de supériorité envers Drieu. C'est moi qui admirais Drieu. Je le considère encore comme un des êtres les plus nobles que j'aie rencontrés.»

Essayons de tirer notre auteur du bal des maudits de la Collaboration. Son premier texte important, *Etat civil*, bref récit de son enfance et de son adolescence, mêlé de considérations politiques et historiques, commence ainsi: «J'ai envie de raconter une histoire. Saurai-je un jour raconter autre chose que mon histoire? Il était une fois un petit garçon de trois ans. J'écris ce qui me passe par la tête. Mais un ordre s'impose. Tout ce qui me reste de divin, cet ordre.» Toute

l'œuvre de Drieu semble découler de ce paragraphe. D'abord parce qu'elle est largement autobiographique, parfois presque psychanalytique. Ensuite parce qu'elle est la quête d'un ordre, soit disparu, soit à créer. C'est pourquoi il est vain de séparer l'homme et l'œuvre, œuvre où la distinction des genres est également floue.

Les écrivains contemporains de Drieu sont plutôt au creux de la vague: qui lit encore Jouhandeau, Chardonne, Morand, Brasillach? Même des autorités morales et intellectuelles qui eurent une influence déterminante sur trois ou quatre générations, tels Gide, Montherlant ou Bernanos, sont confinés dans les recoins sombres des bibliothèques et ignorés des rayons des librairies. Or l'étoile de Drieu ne cesse de s'affirmer: presque tous ses livres sont disponibles chez Gallimard (Folio ou Imaginaire); on a édité sa correspondance et des études paraissent en flux régulier. L'engouement que l'on voue à Drieu n'est pas de la nature de celui que l'on pourrait avoir pour un auteur maudit. Il n'y a rien de sulfureux chez lui, hormis l'antisémitisme, qui apparaît surtout dans le *Journal*, sous une forme d'ailleurs ambiguë, et sans commune mesure avec celui de Céline ou Rebatet.

Drieu a été un témoin lucide de la décadence de la France et de l'Europe au sortir de la Première Guerre. Dans *Mesure de la France* (1922), il dresse un bilan alarmant d'une France qui a renoncé à faire des enfants, et qui perd son rang de nation dirigeante. Face à ce déclin démographique, il ne voit de salut que dans la fédération des puissances européennes. A cette époque, Drieu est proche de Briand.

Son obsession de la décadence prend racine dans l'observation du destin de sa propre famille. Dans *Rêveuse bourgeoisie* (1937), il décrit, sous une forme à peine déguisée, l'histoire de ses parents et de son enfance dans la société de 1890. Cette bourgeoisie hypocrite, calculatrice, veule, opportuniste, avec sa morale chrétienne délitée, est dépeinte sans ménagement, dans un style alerte, à la fois grave et ironique, qui n'est pas sans évoquer le meilleur Stendhal. Le diagnostic de Drieu est que la bourgeoi-

sie n'a pas tenu son rang et a été incapable de succéder à l'aristocratie comme classe dirigeante. Cela induit une vision très pessimiste de l'avenir de la civilisation. Voici les premières lignes du premier numéro des *Derniers Jours*: «Tout est foutu. Tout? Tout un monde, toutes les vieilles civilisations – celles d'Europe en même temps que celles d'Asie. Tout le passé qui a été magnifique s'en va à l'eau, corps et âme. Il n'y a pas à essayer de sauver le système des valeurs connues et appréciées par les hommes à ce jour. On peut songer à conserver ce qui est encore vivant, on ne conserve pas ce qui est mort. On ne peut recruter la jeunesse pour une entreprise de pompes funèbres.»

C'est ce désespoir qui fait glisser Drieu vers l'Allemagne nazie, non par adhésion idéologique, mais parce qu'il a cru voir en Hitler la dernière chance de l'Europe de se fédérer et d'être forte, de fonder un socialisme européen. Son jugement a été troublé par son esthétisme. Le voici qui s'enivre des parades de Nuremberg en 1935: «Le défilé des troupes d'élite tout en noir était superbe. Je n'ai rien eu de pareil comme émotion artistique depuis les Ballets Russes.»

Drieu versatile a été mêlé à tous les mouvements de son époque, promenant sa mince silhouette de dandy exténué tantôt chez les surréalistes, tantôt chez Maurras ou les communistes, les fascistes, Doriot... Jamais une conviction bien ferme ne vient appuyer ces fréquentations. De même, ses innombrables liaisons féminines montrent un séducteur angoissé, incapable de se fixer durablement: il fut notamment l'amant de Christiane Renault, épouse de l'industriel, et de Victoria Ocampo, femme de lettres argentine.

Drieu est certes attachant, par ses contradictions personnelles, et comme témoin révélateur des contradictions de son temps. Mais il est surtout un écrivain de grande race, qui a le sens de la formule: «Réveil. Le plomb qui, à 3 heures du matin, a scellé ses paupières et ses membres, se dissout en nappes pesantes.» Ses portraits peuvent être d'une cruauté jubilatoire: «Mlle Farnoux souriait à Alain avec une maigre convoitise. Farnoux, les Forges Farnoux,

canons et obus. C'était une petite fille entre quarante et soixante ans, chauve et portant sur son crâne exsangue une perruque noire. Née de vieillards, si chétive, si pauvre de substance, elle vivait au milieu de ses millions dans une indigence incurable.» Il a le sens du rythme et sait mettre en scène la tragédie: «Je me rappelle deux ans plus tard, en face de moi, ce grand diable d'officier allemand debout dans la tourmente à Verdun, Fritz von X..., qui était debout, et appelait, et m'appelait. Et je ne lui répondais pas, je le canardais de loin. Dans cette guerre, on s'appelait, on ne se répondait pas. J'ai senti cela, au bout d'un siècle de course. On a senti cela. Je ne faisais plus que gesticuler, crier. Je n'avais plus guère. Je trébuchais, je tombais. Ils trébuchaient, ils tombaient. Je sentais cela. Je sentais l'Homme mourir en moi.»

On aurait tort de croire que le suicide de Drieu ne serait lié qu'aux circonstances et à sa volonté d'échapper aux rigueurs de l'Euphorie. C'est une obsession qui lui est née du suicide d'un ami, Jacques Rigaut, jeune poète surréaliste au talent prometteur: «La vie ne pouvait remporter sur toi qu'une bien médiocre victoire. [...] Mourir, c'est ce que tu pouvais faire de plus beau, de plus fort, de plus.» Ce suicide a inspiré un des textes les plus poignants de leur auteur, *Le Feu follet*. Louis Malle en a tiré un chef-d'œuvre du cinéma avec dans le rôle principal Maurice Ronet, troublant de vérité. Une lancinante *Grossienne* de Satie contribue à la mélancolie du film. Aujourd'hui, c'est au tour d'un jeune cinéaste norvégien, Joachim Trier, d'adapter *Le Feu follet*. Le film, très différent de son prédécesseur, se situe à la même hauteur et a été couvert d'éloges par la critique. Il vient de quitter les salles mais est déjà disponible en DVD: *Oslo, 31 août*. Que le *taedium vitae* du Paris des années 20 puisse si aisément être transposé dans la Scandinavie actuelle montre à quel point Drieu peut toucher l'homme d'aujourd'hui.

Drieu la Rochelle est la dernière comète du romantisme français.

JEAN-BLAISE ROCHAT

## Le jardin botanique de Saint-Triphon

Lorsque l'on pénètre dans le jardin botanique de Saint-Triphon, situé non loin du centre du village, ce qui nous frappe est tout d'abord l'atmosphère du lieu: point d'entrée formelle pour y prendre quelque ticket, ni de panneau explicatif qui marquerait l'accueil du touriste, mais d'emblée la nature, généreuse et abondante, se révèle à nous dans toute sa finesse, et nous touche vraiment. Sur le côté, quelques chaises suggèrent la méditation. Non loin de là se trouve un petit

étang où l'on aperçoit des têtards fuir et disparaître sous les nénuphars qui s'épanouissent sur l'eau.

Notre marche débute sur une longue allée de gazon bordée des deux côtés par de nombreuses variétés d'arbres et de plantes exhalant des parfums délicieux. Notre vue est tant grisée par ces couleurs vives qu'on en perd son latin. Ou du moins, pour éviter l'emphase, on retient surtout, de la «Balsamide chrysanthemum» et du «Lis Henrii» qui défilent sous nos yeux, une impression troublante de beauté exquise, dont le nom latin vient souligner le charme mystérieux.

Les botanistes recensent 85000 espèces végétales de par le monde, dont 3000 en Suisse. Or, ce sont plus de 6000 espèces végétales différentes qui peuplent le jardin botanique de Saint-Triphon, que William Aviolat a patiemment cultivées en échangeant par poste les graines de ces créatures merveilleuses avec les 1800 autres jardins botaniques qui existent dans le monde. Justement, il vient à notre rencontre à l'abord d'une clairière ombragée. C'est un homme fin et doux, dont le regard affable nous met à l'aise pour la discussion. Nous

apprenons qu'il vit ici, que le domaine lui appartient depuis 43 ans, et qu'il habite une petite maison en bois située à proximité de la serre, où de multiples variétés de cactus et de plantes tropicales grandissent, qu'il n'hésite pas à ramener dans son logement lorsque la saison froide arrive. Passionné de botanique depuis sa tendre enfance, M. Aviolat a très vite décidé qu'il serait jardinier. Après un CFC de paysagiste et plusieurs années dans le métier, il a racheté la clairière d'un paysan et a peu à peu débuté l'œuvre de sa vie.

La place est idéalement située pour former un micro-climat: à l'abri des vents du nord par une corniche qui le protège, le lieu est orienté au sud et en dehors des zones pluvieuses. C'est pourquoi y poussent de nombreuses plantes inhabituelles dans nos régions, comme des magnolias du Japon ou simplement des oliviers. M. Aviolat nous fait découvrir les trésors de son jardin, répondant précisément à nos interrogations. Nous apprenons ainsi que la sauge sclarée est utilisée pour les parfums et que l'angélique comporte tant de vertus médicinales qu'elle est surnommée l'«Archange».

Très vite, la culture scientifique du jardinier nous épatte. Lorsque nous nous étonnons de sa vigueur au travail à un âge pourtant avancé, il répond avec un sourire qu'il vaut mieux placer sa confiance en Dieu plutôt que dans les hommes. M. Aviolat n'a rien à envier aux pasteurs, puisque sa vocation missionnaire, il l'accomplit ici chaque jour, étant toujours disposé à discuter avec les personnes qui viennent, puisque d'ailleurs l'entrée est libre et n'est même pas soumise à des horaires d'ouverture. Celui-ci n'hésite d'ailleurs pas à comparer son jardin à une église dont la voûte est le ciel infini aux milles étoiles. Certes, parler de l'œuvre du Christ n'a pas toujours été facile, notamment lorsqu'il a appris que les enseignants accompagnés de classe évitaient de pique-niquer dans son jardin en raison des quelques écriteaux affichant des versets bibliques.

William Aviolat transmet inlassablement le message de sa foi au visiteur, entretenant seul et sans relâche le jardin en véritable gérant de la Création, et cela pour le plus grand plaisir de nos yeux.

FEDI JEMLI

## LA NATION

Rédacteur responsable:  
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:  
Place Grand-Saint-Jean 1  
Case postale 6724, 1002 Lausanne  
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)  
Fax 021 312 67 14

Internet: [www.ligue-vaudoise.ch](http://www.ligue-vaudoise.ch)  
Courriel: [courrier@ligue-vaudoise.ch](mailto:courrier@ligue-vaudoise.ch)

ICM Imprimerie Carrara, Morges

## L'initiative « Sécurité du logement à la retraite »

Le 23 septembre prochain, le peuple et les cantons suisses sont appelés à se prononcer sur trois objets: jeunesse et musique, le renforcement de la protection contre le tabagisme passif, et une initiative populaire intitulée «Sécurité du logement à la retraite». Le présent article a pour but de présenter ce dernier texte et ce qu'il faut en penser.

### Présentation de l'initiative

Déposée le 23 janvier 2009 par l'Association suisse (alémanique) des propriétaires, l'initiative propose d'introduire un nouvel article 108b dans la Constitution fédérale, sous le titre «Mesures fiscales d'encouragement de la propriété du logement», dont la teneur serait la suivante:

- 1 *La Confédération et les cantons prennent des mesures fiscales efficaces pour encourager la propriété du logement à usage personnel et garantir son maintien.*
- 2 *A cet effet, ils aménagent notamment le régime des impôts directs de la manière suivante:*
  - a. *lorsqu'ils ont atteint l'âge à partir duquel ils ont droit à une rente de vieillesse en vertu de la législation sur l'assurance-vieillesse et survivants, les propriétaires d'un logement destiné à leur usage personnel ont la possibilité de*

*décider à titre définitif que la valeur locative propre à ce logement ne sera plus soumise à l'impôt sur le revenu de leur lieu de domicile;*

- b. *s'ils optent pour cette possibilité, les intérêts passifs liés à ce logement, les primes d'assurance et les frais d'administration ne sont plus déductibles du revenu imposable; les frais d'entretien sont déductibles à concurrence de 4000 francs par an, montant que la Confédération adapte périodiquement au renchérissement; les frais liés aux mesures d'économie d'énergie et de protection de l'environnement et des monuments historiques sont entièrement déductibles du revenu imposable.*

Une disposition transitoire complète ce texte, prévoyant l'adaptation des lois correspondantes dans les cinq ans.

Le but des initiateurs est de permettre aux retraités qui ont amorti tout ou partie de leurs dettes hypothécaires d'éviter une situation financière délicate, vu la baisse de leurs revenus et la hausse de leurs impôts. Il s'agirait en outre de contribuer à réduire l'endettement hypothécaire global des ménages suisses (estimé à 650 milliards de francs!).

### L'avis des autorités fédérales

Le Conseil fédéral et la majorité des parlementaires fédéraux s'opposent à l'initiative, pour les principaux motifs suivants:

1. Le texte proposé serait source d'inégalités, entre retraités et actifs d'une part, entre certains propriétaires et les locataires d'autre part.
2. L'ensemble du droit fiscal serait plus compliqué et la charge administrative serait augmentée.
3. Les contribuables aisés seraient favorisés, parce qu'ils auraient davantage de moyens pour amortir leurs dettes hypothécaires.

Notons que le Conseil fédéral avait proposé un contre-projet indirect à l'initiative, destiné à supprimer la valeur locative et à diminuer drastiquement les déductions fiscales liées à la propriété immobilière. Ce contre-projet, qui aurait eu pour conséquence une hausse généralisée des impôts, a été rejeté par les Chambres fédérales.

### Notre appréciation

Les arguments du pouvoir fédéral ne nous paraissent guère convaincants. L'augmentation automatique de la valeur locative, ce revenu fictif, gonfle artificiellement les gains imposables de tous les propriétaires. Ceux qui ont sagement

amorti leurs dettes et qui arrivent à la retraite sont ainsi doublement pénalisés: leurs revenus baissent, alors que leurs impôts augmentent!

Les mesures proposées par les initiateurs nous semblent mesurées et ciblées: le choix du contribuable ne serait possible qu'une seule fois et il lui permettrait de mieux planifier ses charges fiscales en fonction de l'évolution de ses ressources.

Enfin, l'effet indirect de l'initiative, visant à diminuer l'endettement global, correspond aux dernières décisions prises par les autorités fédérales en matière de financement des hypothèques.

\* \* \*

L'initiative pour la sécurité du logement à la retraite n'est certes pas parfaite, mais elle ne touche pas à la répartition des compétences entre la Confédération et les cantons (contrairement à la plupart des initiatives populaires). Elle préserve la liberté individuelle et encourage les propriétaires à amortir leurs dettes. Au contraire, le système actuel est défavorable à un certain nombre de propriétaires retraités; il n'offre aucune liberté et pousse les contribuables à suspendre l'amortissement de leurs hypothèques. Nous voterons OUI à cette proposition le 23 septembre prochain.

ANTOINE ROCHAT

## Revue de presse

### La conseillère d'Etat et la journaliste

Le jeudi 23 août, Mme Jacqueline de Quattro, usant du pouvoir de l'Etat de Vaud, a obligé une cinquantaine de Gitans à quitter sur le champ un terrain qu'ils occupaient illégalement à Payerne. La conseillère d'Etat a déclaré au journaliste de *24 heures* (article intitulé: «Ma patience a atteint ses limites avec les Gitans», du 24 août):

*[...] Nous ne voulons plus d'occupations illicites des sols, de montagnes d'ordures, de déjections sauvages. [...] Ceux qui se comporteront selon nos règles et qui trouveront des accords avec les communes et les propriétaires seront les bienvenus. Par contre, ceux qui occuperont les terrains illégalement, qui ne respecteront pas les délais et refuseront de s'en aller seront priés de partir illico, au besoin par la force. [...]*

C'est le langage du bon sens et de la légalité. Mais dans le même numéro de *24 heures*, l'Editorial de Mme Isabelle Biolley («Sale temps pour les gens du voyage») écrit:

*[...] En soi l'intervention policière était peut-être justifiée, là n'est pas la question. (Mais oui, Madame, c'est justement la question quand il y a une occupation illégale. Réd.) Ce qui étonne dans la démarche de la radicale, c'est sa volonté d'affirmer ainsi un changement de politique à l'égard des gens du voyage.*

*Un groupe de travail a pourtant été chargé en juin par le Conseil cantonal de sécurité – auquel participe la ministre – de proposer des solutions. [...] Mais Jacqueline de Quattro a voulu marquer les esprits. [...] Elle a donc tranché, avant d'affiner les solutions du groupe de travail. Un coup médiatique pour lancer sa rentrée politique? Une manière de distraire l'opinion des violences urbaines et de la réforme policière? [...]*

En fait Mme Biolley désapprouve cette fermeté retrouvée, mais elle n'ose pas trop le dire, car elle sait bien que, après l'affaire des Gitans dans le Chablais valaisan, l'opinion publique est très remontée contre eux. Que Mme de

Quattro et le gouvernement vaudois persévèrent dans la voie du respect de la légalité, par la force s'il le faut!

E. J.

### Un syndic à contre-courant

Syndic d'Orges, M. Jean-Philippe Petitpierre présente sa commune dans la *FAO* du 14 août. Voici quelques extraits de sa réflexion conclusive:

*[...] On dit que la taille critique d'une commune est de l'ordre de 3000 habitants – ce qui correspond pile à l'obligation d'avoir un conseil communal élu à la proportionnelle.*

*N'y a-t-il pas, derrière cette incitation à fusionner, une simple volonté des partis politiques de conquérir l'arrière-pays et d'en éradiquer les municipalités, syndics ou syndicats, hors partis, volontiers non-conformistes, souvent piquants envers l'administration et quelques fois très directs dans leurs propos? Je ne l'affirmerai pas mais le doute me ronge.*

*Sans le vivier que constitue le conseil général, je crains que la tentation soit grande de se laisser aller à devenir une simple cité dortoir, petit à petit désertée par ses habitants [...]. Si l'on veut que nos villages restent vivants, il est temps pour les petites communes de se serrer les coudes pour faire comprendre que les normes que l'Etat cherche à imposer sont bonnes pour les villes mais perdent une grande partie de leur sens lorsque seules quelques centaines de personnes sont concernées.*

*Dans le fond, qu'est-ce qu'une commune? Si c'est une simple entité administrative, il n'y a aucun mal à les supprimer et renforcer le rôle des districts. Si c'est un outil permettant à une communauté de fixer sa propre politique en matière d'entretien, d'urbanisme, de culture, d'entraide, j'allais dire de qualité de vie, alors toutes sont pérennes et c'est l'Administration qu'il convient de réformer. [...]*

Avec ce syndic et ceux de sa trempe, nous osons espérer, comme le proclame l'Hymne vaudois, que l'antique dépen-

dance demeure un simple souvenir importun.

Ph. R.

### La 10<sup>e</sup> année scolaire

24 heures du 27 août s'inquiète du nombre croissant d'élèves qui, sans place d'apprentissage, prolongent l'école d'un an.

Pour le président de la Société pédagogique vaudoise:

*Ce lien après l'école est nécessaire au vu des difficultés de certains jeunes. Ils ne sont parfois pas assez matures pour trouver un travail. Il est aussi vrai que de plus en plus d'élèves n'ont pas les compétences requises à la fin de la scolarité obligatoire. La transition est donc une politique de colmatage permanent.*

Pour une conseillère en orientation au Centre Patronal:

*Les patrons rechignent à engager les plus jeunes. Mais c'est aussi parce que les connaissances scolaires sont en décalage avec les exigences du monde professionnel. [...] La mentalité des jeunes a également changé. Ils commentent un apprentissage et, à la moindre difficulté, ils arrêtent. Cela pousse à choisir des apprentis plus mûrs.*

Pour Mme Lyon, chef du département concerné:

*Aujourd'hui, on veut que nos jeunes parlent quatre langues, soient bons en mathématiques, en informatique, et dans tous les domaines (vraiment? réd.), et matures. Le monde des adultes est devenu fou. On fait tout reposer sur l'école.*

L'éditorialiste du quotidien relève, quant à elle:

*Les patrons vaudois justifient leur préférence pour les «vieux» apprentis en fustigeant les «faiblesses des connaissances scolaires, en décalage avec les exigences du monde professionnel» Un peu court, quand même. [...]*

*Les patrons devront faire un bout de chemin. Et peut-être aussi se rappeler que dans le mot apprentissage, il y a apprendre.*

C'est aussi un peu court: les maîtres d'apprentissage doivent transmettre leur connaissance du métier. Ils n'ont ni le temps ni les moyens de remédier à l'inertie de trop nombreux parents, à l'insuffisance des exigences scolaires, ni à la veulerie de certains jeunes.

Ph. R.

## Entretiens du mercredi

Ces entretiens ont lieu le mercredi à 20h00 dans nos locaux de la Place Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne. L'entrée est libre.

Prochains rendez-vous:

**19 septembre: 2015:** Une nouvelle Guerre de trente ans, **Bernard Wicht**, Privat-docent à l'Université de Lausanne.

**26 septembre:** Les rivières vaudoises, contexte et enjeux. A la découverte de nos berges et courants, avec **Philippe Hohl**, chef de la division «Lac, rivières, crues et débits» de l'administration cantonale.

**3 octobre:** De quelques difficultés de la langue française: théorie et travaux pratiques, avec **Jacques Perrin**, enseignant et rédacteur à *La Nation*.

**10 octobre:** Droits politiques communaux: propositions de réformes, avec **Claude-Alain Voiblet**, secrétaire général de l'UDC-VD, ancien président du Conseil communal lausannois.

## Le Grand Conseil doit siéger à la Cité

Le référendum «Non-au-toit» a abouti: plus de 16400 signatures ont été amenées dans les bureaux de l'Etat. Alors qu'avec trois oppositions, l'écrasante majorité des députés et avec eux tous les partis proposaient d'enlaidir définitivement la silhouette de la Cité, une bonne trentaine de citoyens indépendants s'est dressée, comme dans la Rome antique, pour s'opposer à ce «cadeau» offert à M. Marthaler pour son départ. Malgré le très petit nombre de référendaires, malgré les vacances, sans le soutien d'aucun parti, une première victoire a été remportée.

Mais que faire après? Classé monument historique, avec la note \*1\* au recensement architectural, le bâtiment Perregaux devrait en principe être reconstruit à l'identique, comme l'église du Prieuré à Pully ou le pont en bois de Lucerne. La salle utilisée aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles convient-elle? Les députés de l'an 2000 avaient répondu positivement à cette question. Lors de l'incendie de mai 2002, le bâtiment était en cours de rénovation. La Constitution de 2003 a fixé à 150 le nombre de députés, et cette déci-

sion n'est peut-être pas étrangère à la surface de la salle historique...

Or voici que, dans une lettre de lecteur de *24 heures* (du 15 août 2012), M. Michel Bory, de Grandson, propose de placer dans le bâtiment Perregaux le ministère public (qui s'y trouvait autrefois, dans les étages inférieurs) et d'aménager les locaux du Grand Conseil au Palais de Rumine. «Le parlement, écrit-il, a trouvé son siège idéal sur la Riponne, LA grande place de la capitale, accessible aisément, visible à l'extrême, propice aux rencontres et aux manifs. Les députés y sont à l'écoute de la *vox populi*. Les marches du Palais invitent à grimper à la tribune du public!»

Le Grand Conseil doit-il s'installer définitivement au Palais de Rumine?

Nous répondons non à cette question. Ce bâtiment a été voulu pour l'Université, la Bibliothèque et les Musées – le fronton le rappelle fièrement. Plusieurs institutions qui occupent le pompeux édifice lorgnent sur les espaces qui seront libérés par le départ du Musée des Beaux-Arts. L'arbitrage ne sera pas facile. Mais

la destination de Rumine n'est pas d'abriter le Grand Conseil et ses services.

Les référendaires n'ont jamais envisagé de construire deux nouvelles salles, l'historique à la Cité (comme tribunal?) et une nouvelle à la Riponne. Le prix serait doublé. Mais surtout, les autorités de 1803 ont érigé, sur l'Esplanade du Château, un portique monumental qui doit rester l'accès principal à la salle du parlement. Il y a là un passage historique, politique et symbolique qui doit être rétabli. Sinon, il n'est qu'un décor sans signification. Le projet Rosebud prévoit d'éventrer le haut de la rue Cité-Devant pour y aménager une nouvelle entrée en verre et en métal: le référendum qui a abouti combat aussi cet accès. La rue Cité-Devant doit garder son aspect actuel et les députés entreront par la grande porte de l'Esplanade du Château... dans une salle neuve et actuelle. Dans la reconstruction du bâtiment Perregaux, rétablissons donc à l'identique les murs avec leurs fenêtres et la toiture avec son clocheton, et construisons à l'intérieur de ces vastes volumes les structures qui conviendront le mieux aux travaux parle-

mentaires. Il n'est pas exclu que la solution de Perregaux corresponde à peu de chose près à celle que trouveront les architectes qui s'attelleront à ce projet...

YVES GERHARD

**Cet article était mis en page quand nous avons appris la décision abraca-dabrante du Conseil d'Etat de soumettre au vote du peuple un projet différent de celui qui a motivé le référendum. Nous y reviendrons dans le prochain numéro.**

P. S. On trouve des illustrations montrant l'aspect du Grand Conseil au XIX<sup>e</sup> siècle dans l'Encyclopédie vaudoise, vol. IV, *L'Histoire*, pp. 171, 173, 180 et 184. Vues du XX<sup>e</sup> siècle dans le vol. V, *Les Institutions*, pp. 72, 73, 80, 81 et 112, ainsi que dans le vol. VII, *Les Arts de 1800 à nos jours*, p. 45.

Dans *24 heures*, la photo la plus parlante figure au courrier des lecteurs du 20 juillet, avec l'excellente lettre du prof. Philippe Junod.

### Suisse

Il faut se rendre à l'évidence. Un Vaudois «ultrafédéraliste», attaché à son Canton aussi solidement qu'il est possible, est plus qu'un Confédéré; il a des fibres suisses.

Bien qu'il eût parcouru l'Helvétie en tous sens, surtout à cause des ses obligations militaires, l'auteur de ces lignes n'avait jamais vu le Cervin. Zermatt était pour lui une destination touristique (dans le pire sens du terme) où il se jugeait chanceux de ne pas avoir à se rendre.

Un beau jour d'août, il a rejoint ce lieu et ses préjugés se sont évanouis.

Ce genre de mésaventure arrive: on en est réduit à comparer un objet réel avec ses mille et une reproductions plus ou moins kitsch, plus ou moins artistiques. Le Cervin sort vainqueur de la comparaison. Le soussigné en est tout étonné. Oui, le Cervin est grandiose. Corne plantée sur un alpage (das Horn auf der Matte), bénéficiant d'éclairages infiniment variés, il symbolise la Suisse de façon avantageuse: un pays montagneux fiché au milieu de l'Europe, construction politique certes fragile, mais reposant sur une base solide et affichant une supériorité loin d'être imméritée; une éminence durable et massive.

A Zermatt, le 12 août, nous assistons, entourés de touristes japonais et chinois ravis, au quarante-quatrième Festival folklorique. Nous savons bien que les prétendus intellectuels haïssent le folklore, même si les publicitaires le tolèrent de mieux en mieux sous sa forme dite «ethno» et communautariste, comme si les Suisses n'étaient chez eux, dans le meilleur des cas, qu'une tribu parmi les autres.

Dans l'étroite rue principale de la cité valaisanne, pas aussi défigurée que se l'imaginent les «fans» de Franz Weber, défilent les sonneurs de cloche, les joueurs de cor des Alpes, les chasseurs, les fifres et les tambours, les fanfares, les «Jodlergruppen», les amateurs de chiens («Euseri Bernhardiner»), les lanceurs de drapeaux du Haut-Valais et évidemment les «Trachtenvereine» de Brigue, Viège, Ennetbürgen (Nidwald), Küssnacht am Rigi, Randa, Reckingen, et de beaucoup d'autres villages.

Même la colonie portugaise, présente en force dans l'hôtellerie et la construction, est de la fête.

Le folklore vivant n'est pas l'apanage des vieillards. Nous voyons aussi de jeunes couples et des adolescents en train de danser. Les petites filles, ressemblant à celles qu'a peintes Anker, nous émeuvent,

leurs mèches blondes émergeant des coiffes presque carrées du Haut-Valais, blanches ou noires avec des dorures, munies d'une poche pour ranger le chignon. L'impression nostalgique de voir les dernières petites têtes blondes nous gagne.

Exactement au centre du cortège, en quelque sorte à la place d'honneur, apparaissent, ô surprise, les Milices Vaudoises au complet: tambours, grenadiers, mousquetaires, chasseurs à cheval, cuisine tractée. Elles remportent un franc succès à l'applaudimètre, notamment auprès des Asiatiques. Les étendards vaudois flamboyants, précédés par celui de la Confédération, nous touchent au cœur. C'est ce lien militaire qui nous rattache à la Suisse, mais pas seulement. Avouons notre inclination pour ces petits peuples montagnards de l'«Urschwiiz», de l'«Innerschwiiz», ces Emmentalois, Oberlandais, Hauts-Valaisans ou Uranais, et même ces cornistes gruériens, qui ne renient pas leur passé et qui, comme les lutteurs des fêtes fédérales, nous font participer à ce que la Suisse a de fort, à ces rochers, cette neige, ces cours d'eau tumultueux, à ce monde pierreux et primitif dont nous ressentons le besoin. L'urbanité n'est pourtant pas absente, représentée par des groupes vaudois (La «Montreusienne» et le «Narcisse») ou séduisants («Sion d'autrefois»).

Ce sentiment d'appartenance à la Suisse, acquis au service militaire, nous l'avions déjà éprouvé en visitant il y a des années la prairie du Grütli. L'hôtelier de Seelisberg qui nous hébergeait était étonné et content d'avoir des clients vaudois car il était certain que les Romands, après le vote sur l'EEE, détestaient les Uranais.

De retour à Aubonne, nous sommes interpellé par un ancien chauffeur de bus scolaire:

- Alors Monsieur Perrin, vous avez aimé les Milices?
- Oh oui, énormément! Pourquoi cette question? Vous étiez aussi à Zermatt dimanche?
- C'est que moi, des Milices Vaudoises, j'en fais partie et je vous ai vu sur le trottoir!

Nous n'avions pas reconnu le monsieur en question, à cause de son képi et de ses jugulaires.

Il faut qu'un Aubonnois se rende à Zermatt pour apprendre qu'un de ses concitoyens fait partie des Milices! Les voyages en Suisse profonde ne sont pas inutiles.

JACQUES PERRIN

### Aspects de la vie vaudoise

#### Cabédita, vingt-cinq ans d'édition au service de l'histoire, du patrimoine et des traditions

(fm) Natif de Gland, Eric Caboussat fonde les éditions Cabédita à Morges en 1987. Vingt-cinq ans plus tard, la maison est toujours là, mais a entre-temps déménagé d'abord à Yens, puis en 2009 à Bière. Pendant ce laps de temps, ce ne sont pas moins de 800 titres de 350 auteurs différents qui ont vu le jour. Des livres où l'histoire du Pays de Vaud, son patrimoine, ses traditions diverses tiennent une large place, tant il est vrai qu'«il faut déjà se rappeler le passé pour songer à l'avenir» (*24 heures* du 31 août). On saura gré à M. Caboussat d'avoir publié, suite au rapport Bergier de sinistre mémoire, quelques livres bienvenus sur l'attitude de la Suisse pendant la Seconde guerre mondiale et sur le général Guisan, figure qu'il admire particulièrement. L'éditeur vendait dans les années 1990 jusqu'à 60000 livres annuellement, mais ce chiffre est descendu à moins de 50000 l'an passé, crise économique oblige. Féru d'histoire napoléonienne, M. Caboussat caractérise la situation actuelle par une métaphore de circonstance: «C'est un peu la Berezina dans le monde de l'édition»; et, pour survivre, il n'y a rien d'autre à faire que se «bagarrer tous les matins»: ce sont donc à la fois des félicitations et des vœux d'encouragement que nous lui adressons.

#### Vingt-cinq ans de reliure d'art

(fm) On reste dans le monde de l'édition et du livre avec l'ARA-Suisse (Amis de la Reliure d'Art) qui commémore aussi son quart de siècle. Il s'agit là d'une «association à but non lucratif dont le but est de promouvoir la reliure d'art par le moyen d'expositions, de concours, de transmission de savoir-faire dans l'esprit de l'ARA Internationale». A l'occasion de ses vingt-cinq ans, l'ARA-Suisse organise au château d'Aigle une exposition réunissant plus d'une centaine de participants venant de quatorze pays différents, ce qui en fait un événement important dans le domaine de la reliure d'art. Cette exposition sera inaugurée le 14 septembre prochain avec la remise de prix à quatre lauréats; le lendemain est prévue une visite des archives de l'Abbaye de Saint-Maurice dont la richesse (plus de 100000 volumes) et l'ancienneté (le premier incunable date de 1479) ne

manqueront pas d'intéresser les relieurs, bibliophiles et amis du livre regroupés au sein de l'ARA. [Exposition ouverte jusqu'au 4 novembre 2012, du mardi au dimanche, de 11h00 à 18h00]

#### Martial Leiter à Yverdon

(fm) Le Lausannois Martial Leiter est connu pour ses dessins de presse grinçants et caustiques, d'un sombre pessimisme, mais c'est dans un registre différent qu'on peut le voir à Yverdon. «Montagnes d'encre»: tel est le titre de l'exposition qui se tient actuellement à la Galerie de l'Hôtel de Ville de la cité thermale du Nord-Vaudois. Au travers d'œuvres à l'encre ou au fusain, sur papiers chinois ou japonais, l'artiste nous invite à découvrir sa passion et sa fascination pour la montagne dont il tente de restituer la grandeur autant par l'observation que par l'imaginaire, le côté symbolique, les souvenirs et les sensations qui s'en dégagent. [A voir jusqu'au 21 octobre, du mardi au dimanche, de 14h00 à 18h00]

#### Ludovic Magnin se retire

(fm) Actuel joueur au FC Zurich, le footballeur Ludovic Magnin y a vu un signe: son équipe sera opposée le 16 septembre prochain, dans le cadre de la Coupe de Suisse, au club qui l'a vu débiter, le FC Echallens. A 33 ans, il a donc décidé, comme on dit dans le milieu, de ranger ses crampons à la suite de ce match, terminant ainsi une carrière sportive particulièrement riche. Après les juniors C du club phare du Gros-de-Vaud, il passe par les espoirs du Lausanne-Sports. Le tournant de sa carrière, il le doit certainement à son ami Lucien Favre qui l'appelle en 1997 à Yverdon (alors en ligue B) où il est entraîneur. Il joue ensuite à Lugano avant d'évoluer, au plus haut niveau, dans la prestigieuse Bundesliga allemande, d'abord au Werder Brême (doublé Coupe-championnat en 2004), puis à Stuttgart (champion en 2007). Il a également été appelé au sein de l'équipe suisse à 63 reprises (3 buts). On retiendra du joueur challennois sa hargne et sa fougue qui paraissent inépuisables: même quand l'équipe ne tournait pas rond, il ne renonçait jamais et continuait à se battre avec la dernière énergie. Comme le rappelle à juste titre Lucien Favre, c'est cette volonté de réussir qui lui a permis de faire une carrière brillante. Puisse son exemple inspirer les jeunes footballeurs d'ici et d'ailleurs.